

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

II) DECRET N° 69- 73 bis /PR/SGG  
du 20 Février 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le  
Référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation  
du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- A compter du 3 Mars 1969, Mr Chabi MAMA, Ministre  
de l'Education Nationale, assurera l'intérim du Chef du Gouvernement, chargé  
des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense Nationale, pendant  
l'absence du Président de la République.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 20 Février 1969

par le Président de la République  
Chef du Gouvernement,



Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations:

PR 4 - CS 6 - Ministères 9 - MEN 2 -  
EM-FAD 4 - DGN 4 - DSN 4 - SGG 4 - IAA 1 -  
Gde Chanc.1 - DAI 4 - SGPR 1 - SGM 10 -  
DEP 2 - DCCT 1 - DN 1 - CES 5 - Dtion Stat 2 -  
JORD 1 -